

ATTENTION :

- Les examens sont organisés uniquement du lundi au mercredi. Les examens strictement informatisés (**gestion, esthétique, massage, pédicure**) ont lieu **uniquement en ligne**. En raison du contexte actuel, le nombre de places pour les examens en ligne et en présentiel est très limité (max 7 candidats en ligne et max 10 candidats en présentiel), les dates se clôturent donc extrêmement rapidement.
Les dates d'examens sont ajoutées uniquement le vendredi entre 12h et 13h, en fonction des disponibilités restantes de l'agenda du trimestre en cours et du trimestre suivant.
- Les **examens en présentiel (à effectuer sur place)** du secteur de la construction et des compétences professionnelles reprendront à partir de juillet 2021. Les dates des examens en présentiel seront disponibles à partir de la fin du mois de mai. Les candidats seront prévenus uniquement par mail au moins 15 jours avant la date de l'examen. **Il est possible que l'email envoyé arrive directement dans vos spams. Veillez donc à être très attentifs à vos courriers indésirables.**

Comment vous inscrire?

Inscrivez-vous en ligne en sélectionnant un examen et une date de votre choix et en payant immédiatement les frais d'inscription de 35,00 €.

Votre inscription est unique et personnelle, elle n'est valable qu'après réception du paiement. Ce montant n'est valable que pour un seul examen et n'est en aucun cas remboursable. Vous recevez une confirmation de votre inscription.

[Inscrivez-vous à un examen](#)

Attention : pour l'examen de compétence professionnelle 'Coiffeur/coiffeuse', veuillez prendre contact avec Bruxelles Economie et Emploi via examen.bee@sprb.brussels

Comment se préparer?

Examen de gestion d'entreprise

Pour la préparation de l'examen de connaissances de base en gestion, un syllabus est mis à votre disposition :

- [Téléchargez le syllabus sur les connaissances en gestion](#)

Examen de compétence professionnelle

Les **services du Jury Central ne sont pas compétents en ce qui concerne la préparation des candidats aux examens**. Ils ne fournissent ni cours, ni formations, ni documentations.

Pour connaître la matière sur laquelle porte l'examen, consultez l'arrêté royal correspondant, via la page réglementation.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès des fédérations concernées.

Pour le **secteur de la construction**, les publications du [Fonds de la Formation de la Construction](#) peuvent vous aider et en ce qui concerne la partie relative aux connaissances administratives, un syllabus est disponible :

- [Téléchargez le syllabus sur les connaissances administratives](#)

Résultats et réinscription

Pour réussir l'examen, le candidat doit obtenir minimum 50 %. Pour les métiers de la construction, il doit obtenir 50% aux deux parties de l'épreuve (les connaissances administratives de la construction et le volet technique).

Examen de gestion d'entreprise

Vous connaissez votre résultat à l'issue de l'épreuve. Si vous avez au moins 50%, vous recevez immédiatement le certificat de réussite.

Examen de compétence professionnelle

Vous recevez vos résultats par courrier postal dans les 15 jours qui suivent le jour de votre examen. En cas d'échec, vous pouvez procéder à une nouvelle inscription, mais vous ne pourrez présenter l'épreuve qu'après un délai de 3 mois.

- [Vérifiez si votre diplôme est valable](#)